

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 19 juin 2017 à 19h30**

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN (présidente), Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, Jean-Louis VAUCHER, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT,

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusé M. Ronald ZACHARIAS

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 19h30 en souhaitant une très cordiale bienvenue aux personnes présentes et s'adresse au conseil :

« Au terme de cette année de Présidence, permettez-moi de vous adresser quelques mots.

Ce fut pour moi un réel plaisir de présider cette assemblée.

À cet égard, 3 mots me viennent automatiquement à l'esprit :

- Écoute
- Respect
- Engagement

Écoute, car chacune et chacun a su écouter, si ce n'est entendre, ses collègues exposer et défendre ses arguments sur les nombreux dossiers traités ;

Respect, car les conseillères et conseillers municipaux ont pu s'exprimer sans être interrompus, quand bien même l'un ou l'autre d'entre nous n'était pas forcément en accord avec les propos tenus ;

Engagement, car l'ensemble des thématiques ont été étudiées et abordées avec sérieux, les questions posées avec pertinence aussi bien sur les finances, l'aménagement, l'énergie, les travaux et bien d'autres sujets encore.

C'est la raison pour laquelle je vous remercie toutes et tous d'avoir permis à ce Conseil, de débattre dans la sérénité et le respect.

Il m'appartient toutefois, de rappeler un élément essentiel, il ne faut pas oublier que nous avons été élus pour défendre l'intérêt général et non pas l'intérêt particulier. C'est l'essence même de notre mandat politique au sein de notre magnifique commune de Vandœuvre.

Enfin, je souhaite à mon successeur à cette présidence, ainsi qu'au bureau que vous avez désigné, plein succès pour la suite de leurs travaux et c'est avec plaisir que je cède les rennes à notre collègue Mme Ariane de LISLE-SARASIN. »

Mme de LISLE-SARASIN : merci Floriane d'avoir mené ce conseil avec constance, compétence et précision. Tu m'as montré un chemin que je vais essayer de poursuivre dans la même direction.

Mme le Maire joint ses propos à ceux de Mme de LISLE-SARASIN, nouvelle présidente, et tient à dire un mot de remerciement au nom de l'exécutif :

« Chère Floriane, tenir séance, faire avancer débats de manière constructive et les clore au bon moment ne sont pas une sinécure, même lorsque les discussions sont, pour la plupart, ouvertes et consensuelles depuis quelques mois dans cet hémicycle. Tu y as excellé !

Ta personnalité, ta connaissance des procédures et de la législation, comme celle des dossiers ont permis que les séances du Conseil municipal se déroulent de manière à la fois cadrée et rythmée. Mais chacun a toujours pu s'exprimer librement, dans le respect de l'opinion des autres conseillers et de la réglementation, que tu connais sur le bout du doigt ! Là est l'essentiel.

Une séance bien présidée nécessite beaucoup de travail, car il faut une grande préparation, de l'anticipation et une certaine diplomatie. Tu as réussi dans ces trois disciplines. Le tout avec le sourire. Félicitations et merci ! »

Au terme de ces félicitations, Mme le Maire adresse un mot d'accueil à la nouvelle présidente :

« Chère Ariane, avec ton arrivée à la présidence, nous allons manifestement changer de *style* (comme c'est le cas chaque année au mois de juin), ce qui ne veut absolument pas dire que ta manière de conduire les débats sera moins efficace ! Ce tournus au niveau de la présidence est, non seulement nécessaire, car il permet à certains d'entre vous de prendre encore plus de responsabilités, mais il dynamise en même temps tout le conseil.

Connaissant ta nature pondérée et ta volonté de voir avancer les dossiers et les projets dans une ambiance cordiale, sans trop de heurts ni grands coups de gueule, je présume que cette année municipale 2017-18 sera à ton image : paisible, collégiale, sereine, mais néanmoins active et riche en résultats et succès.

Tous nos vœux t'accompagnent dans cette nouvelle fonction !

Félicitations d'ailleurs à l'ensemble du bureau, congratulations à Catherine PICTET qui devient vice-présidente et bienvenue à Michael ANDERSEN.

Nous vous souhaitons beaucoup de satisfactions à tous trois, ainsi qu'aux 14 autres ! »

M. E. PROVINI regrette l'absence de deux conseillers municipaux lors de ce passage de témoin important.

Mme VERMEIL ayant décidé de mettre un terme à son mandat de conseillère municipale, elle s'adresse au Conseil :

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers
Madame le Maire
Madame, Monsieur les adjoints

Depuis 2007, les années au Conseil municipal ont été, en ce qui me concerne, une expérience très enrichissante.

La commune m'a beaucoup apporté et m'apporte aujourd'hui encore une très grande qualité de vie, notamment par l'authenticité de son caractère. Très humblement, mais très sincèrement, j'ai cherché à participer du mieux que je pouvais à la recherche de solutions aux différentes problématiques qui se sont présentées.

Elles n'ont pas toujours été faciles ni limpides au premier abord mais avec le travail de chacun dans le respect de l'autre, les solutions se sont profilées en en tirant pour ma part des leçons constructives.

Participer à la vie politique, même à l'échelle d'une petite commune comme la nôtre est un réel apprentissage. J'estime avoir eu beaucoup de chance de pouvoir y participer grâce à la confiance qui m'a été accordée. J'en remercie aujourd'hui l'ensemble des autorités.

Je vous remercie Madame le Maire, Madame et Monsieur les adjoints pour votre engagement et relève votre grande implication dans les causes qui vous tiennent à cœur.

Je tiens à marquer ma reconnaissance aux membres des commissions que j'ai suivies pour leur collégialité et leur écoute.

Je commence par celle de l'aide sociale et humanitaire, ouverte au-delà des frontières communales. Depuis deux ans, j'ai cédé ma place à la relève de cette législature avec un peu de nostalgie, car ce sont probablement les réflexions qui m'ont le plus nourrie.

En commission de l'environnement, je suis reconnaissante d'avoir été sensibilisée à des projets communaux et cantonaux portés par des professionnels qui ont grandement contribué pour ma part à une meilleure connaissance de notre territoire, à ses enjeux et à la grande biodiversité que nous offre la commune.

En commission finances, que j'ai finalement rejointe après de nombreuses années où j'ai préféré éviter un sujet que je ne maîtrise de loin pas, j'ai beaucoup appris.

Enfin, en commission d'aménagement du territoire, qui a initialisé les réflexions sur le projet de l'Esplanade, en phase d'exécution aujourd'hui, j'ai eu beaucoup d'intérêt à connaître et expérimenter un autre angle de ma profession d'architecte. Je souhaite à l'Exécutif d'avoir autant de satisfaction qu'un architecte à voir sortir de terre un projet et de pouvoir *in fine* livrer à la commune des lieux d'habitats de qualité et des espaces de vie publique conviviaux au bénéfice de tous.

Pour conclure, je remercie bien sûr toutes les autres commissions et leurs membres pour les nombreux projets participant de la vie communale que j'ai eu plaisir à partager grâce à leur travail et implication.

Je saisis l'occasion ce soir de remercier le personnel de la Mairie qui a été actif pour le suivi de tous ces dossiers, en particulier Liliane Clément et Thierry Brichet en charge du suivi de la commission d'aménagement du territoire.

Dix ans, c'est plus ou moins la fin d'une scolarité obligatoire et aujourd'hui, pour des raisons personnelles et après mûres réflexions, il me semble très clair et certain qu'il me faut tourner la page politique.

Je vous adresse à tous mes meilleurs vœux de succès dans votre engagement que je salue et vous prie de croire à mes messages cordiaux. »

Mme le Maire répond à la démission de Mme VERMEIL :

« Quand j'ai reçu ton courrier du 15 juin, j'ai été très surprise. Une fois remise de l'émotion, car il y a toujours de l'émotion pour celle qui écrit une lettre de démission, comme pour celle qui la reçoit, j'ai réfléchi aux derniers mois écoulés, ce qui m'a amenée à conclure que ta démission était, sinon inévitable, peut-être prévisible.

Ce soir, alors que, déjà, c'est ta dernière séance au sein de ce Conseil, je voudrais, brièvement mais chaleureusement, te remercier pour tes dix années d'engagement. Je le fais au nom de l'Exécutif mais certainement que les conseillers municipaux s'y associeront.

Cela fait déjà dix ans que tu t'es engagée avec curiosité et enthousiasme au sein du Conseil municipal de Vandœuvres. Si tu as d'abord présidé la commission Environnement, dès 2011, tu as repris la présidence de la commission de l'aménagement du territoire. Tu as aussi été membre de la commission sociale et humanitaire.

Présidente de l'aménagement et de l'urbanisme, tu t'es particulièrement investie, dernièrement, dans la première mise à jour du plan directeur cantonal (PDCn), dont le Conseil a adopté les résolutions le 29 mai dernier (tu t'étais d'ailleurs déjà fortement impliquée lors de la consultation des communes qui avait précédé l'adoption du PDCn 2030 en 2011).

Tu as fait de même au sein du Groupe de travail Esplanade. Et, tout dernièrement encore, dans la révision de notre plan directeur communal (PDCoM).

Nous avons, toi et moi, et la commission Aménagement bien sûr, abattu un travail important dans ces domaines et bien d'autres. Nous avons beaucoup et bien collaboré durant toutes ces années, y compris durant la pénible période référendaire.

Une petite faille s'était toutefois ouverte depuis quelques mois, certaines décisions formelles de l'Exécutif t'ayant bien involontairement heurtée. Malgré tout, à aucun moment, ces déceptions n'ont rejailli sur ton travail, que tu as mené jusqu'à la dernière séance avec conviction et engagement. D'où un certain étonnement, une incompréhension, chez tes collègues aussi, lorsqu'ils ont appris la nouvelle.

Même si je peux comprendre les raisons de ta démission, inattendue, ou en tout cas certaines d'entre elles, je regrette de te voir partir en pleine législature, je dirais même en plein travail.

Car, même si ta tâche était lourde et difficile, même si les discussions étaient parfois tendues, même si certains dossiers ou décisions t'empêchaient de dormir, tu aimais ta fonction de présidente de la commission de l'aménagement.

Sans cela, tu n'y aurais pas mis autant de convictions.

Au nom de l'exécutif et du Conseil, je tiens donc à t'exprimer toute notre reconnaissance pour le travail accompli.

J'espère sincèrement qu'une fois l'amertume, la lassitude, ou encore la déception, sentiments qui vont forcément de pair avec ce genre de décision, se seront estompées tu ne garderas de ces dix ans que le souvenir de tout ce que tu as apporté aux débats et, par voie de conséquence, aux intérêts de la commune de Vandœuvre. »

Mme la présidente indique que le Conseil municipal peut maintenant commencer officiellement.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2017

Mme ERMACORA demande qu'à la page 4, le verbe « pense » soit remplacé par « observe ».

MM. JAQUES et SCHMITZ évoquent la difficulté de lire le procès-verbal attentivement, car les conseillers l'ont reçu le jour même. Une difficulté renforcée par l'étendue du procès-verbal.

Mme le Maire répond à cette remarque par des explications, qui ne sont pas des excuses. La dernière séance date d'il y a trois semaines, le délai était donc plus court. Il y a eu par ailleurs des problèmes de mails qui n'arrivaient pas à destination s'ils avaient des pièces jointes. De plus, le procès-verbal a été remis à M. BRICHET juste avant le décès de son père.

M. BRICHET propose que le Conseil municipal approuve le procès-verbal, sous réserve d'observations à lui adresser d'ici à jeudi midi.

Mme le Maire est d'autant plus ennuyée de faire l'intervention qu'elle avait prévu de faire, que Mme VERMEIL s'en va. Elle la limite au maximum et demande que les comptes rendus de commission soient succincts, tout en reproduisant fidèlement l'essentiel de ce qui s'est dit.

2. Communications du Maire et des Adjointes

Nouveau gérant pour l'auberge de Vandœuvres

Mme le Maire annonce que l'auberge de Vandœuvres va changer de gérant, puisqu'après 38 ans de bons et loyaux services, M. JACQUET cesse ses activités dès mi-juillet. La commune n'est que bailleur et n'ayant pas à donner son accord sur le repreneur, elle n'a été informée que par la régie que M. JACQUET avait trouvé un nouveau gérant par l'intermédiaire d'une société de remise de commerce. La Mairie souhaite informer de ce changement par un tous-ménages en collaboration avec M. JACQUET et le nouveau gérant, mais ce sont eux qui décident.

Mme le Maire doit garder confidentiel le nom du nouveau gérant, car le bail n'est pas encore signé. Le restaurant sera tenu par une personne qui bénéficie de beaucoup d'expérience et conservera le caractère d'une auberge. Au début, elle sera ouverte tous les jours. Après un certain temps, le repreneur fera un bilan pour savoir quels seront les horaires d'ouverture les plus propices. Très peu de travaux doivent être entrepris, apparemment, car les cuisines sont très bien équipées.

M. E. PROVINI demande s'il y a une durée minimale pour le bail.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un transfert de bail et toutes les garanties sont prises pour que le bail se déroule de façon correcte.

M. DESPLAND ajoute que la fin de la durée du bail est de deux ans. Un accord a été trouvé sur un prix de location pour un futur bail avec un échelonnement du loyer, qui augmentera d'une année à l'autre.

Mme la présidente demande si la commune a son mot à dire quant à ce transfert.

Mme le Maire répète que la commune n'est que bailleur. Le seul levier juridique se situe au niveau du respect des devoirs d'un locataire : s'il s'était avéré, par exemple, que le nouveau gestionnaire n'était pas assez solide financièrement, la commune aurait pu en discuter avec la régie. Mais la commune ne peut rien dire sur la reprise du commerce.

M. OLTRAMARE pense que la commune a un pouvoir sur le bail. Il propose que la Mairie profite des deux prochaines années pour réfléchir à des potentielles améliorations, à ce qu'il faut changer lors de la conclusion du nouveau bail. Si la commune n'est pas satisfaite par le nouveau gérant, elle a un droit de ne pas renouveler le bail. Il semble à M. OLTRAMARE que ce bail est ancien et souffre de lacunes, par exemple sur les déchets. C'est donc avec plaisir qu'il propose de mettre à disposition de la commune un bail élaboré par une autre commune du canton.

M. DESPLAND répond que la révision du bail ou son non-renouvellement après ce délai de deux ans sont des possibilités envisagées par l'Exécutif. Cela va d'ailleurs dans les deux sens, puisque le locataire pourrait également ne pas être satisfait.

Mme le Maire craignait des difficultés pour la reprise de ce bail, car le domaine de la restauration est difficile. Elle se réjouit cependant de cette reprise et de l'éventualité qu'il y ait plus d'animation sur la place du village.

Enquête publique sur le plan directeur des chemins de randonnée pédestre

Mme le Maire annonce que l'enquête publique sur le plan directeur des chemins de randonnée pédestre a été reçue et sera mise au panneau officiel. Tant que la population n'aura pas fait part de ses remarques, les communes n'ont toutefois rien à faire à ce sujet.

Pose d'un revêtement phono-absorbant

Mme le Maire annonce qu'un revêtement phono-absorbant sera posé à la route de Meinier depuis le giratoire du centre du village jusqu'au seuil de l'école, dans le courant de l'été. Il faut donc s'attendre à des travaux dans le village. Le canton doit faire ces travaux en 2017, sous peine de perdre sa subvention.

Plan directeur communal (PDCCom)

Concernant l'avancement du groupe de travail sur le PDCCom, la stratégie en matière de densification de la zone villa est en passe d'être finalisée. L'office de l'urbanisme n'avait aucune remarque, ni positive ni négative, à faire. Vandœuvres est la première commune à se doter d'une telle stratégie et cela intéresse beaucoup le canton de suivre ces travaux. Une présentation sera faite sur l'état d'avancement du PDCCom à la rentrée. Peut-être que d'ici là, le volet sur l'espace rural aura également été terminé.

Esplanade

Mme le Maire communique sur l'état d'avancement de certains travaux d'exécution. L'entreprise Piasio va effectuer le terrassement à partir de l'ouest, du côté du centre communal, vers l'est.

Mme le Maire annonce qu'une majorité du groupe de travail n'était pas satisfaite des fenêtres et de leur obscurcissement et a demandé de modifier le projet, pour des raisons de coût et dans une volonté de simplifier les infrastructures pour qu'elles fonctionnent mieux. Les fenêtres étaient décalées, ce qui entraînait un obscurcissement et une construction de la façade assez complexe. Le groupe de travail a donc demandé que les fenêtres soient d'une part planes, et d'autre part qu'elles bénéficient d'un autre obscurcissement. Un rééquilibrage sera fait, ce qui veut dire qu'il y aura environ un tiers/deux tiers entre la partie amovible et la partie fixe. Le groupe de travail a dû choisir entre des stores de toile, des volets ou des stores à lamelles et a finalement décidé de mettre des volets en accordéon alignés sur la façade. Ces volets seront installés sur toutes les fenêtres du rez-de-chaussée, mais uniquement sur les chambres (pièces à dormir) des étages.

Mme HUYGUES-DESPOINTES demande de quel matériau seront faits les volets en accordéon.

M. DESPLAND répond que la question du matériau n'est pas encore définie.

Mme VERMEIL demande s'il y a un changement depuis la précédente présentation.

Mme le Maire répond par l'affirmative, car le Conseil n'a jamais vu les plans d'exécution présentés tout dernièrement au maître d'ouvrage et souligne la nouveauté de l'agrandissement des ouvertures.

Mme VERMEIL se souvient que le groupe de travail s'était prononcé sur des images beaucoup plus claires.

M. DESPLAND précise que les fenêtres ont été agrandies dans cette proportion : de 1,80 m, elles sont passées à 2,40 m afin, entre autres, d'avoir une meilleure vue. Il s'agit d'éviter que la tête des volets ne prenne de l'emprise sur les balcons. Les volets sont donc disposés en plusieurs parties et déplaçables sur l'extérieur. Dans la proposition initiale, un matériau en bois était prévu, qui ne vieillit pas de la même façon, surtout s'il est exposé aux intempéries et au soleil.

Mme HUYGUES-DESPOINTES déplore ce changement, qui dénature l'harmonisation dans le paysage et l'homogénéité du projet voté initialement. Celui-ci prévoyait des grands volets coulissants en bois. Elle trouve extrêmement dommage de mettre des volets accordéon en métal à la place de ceux en bois, car le projet s'éloigne ainsi du locatif haut de gamme prévu initialement.

Mme VERMEIL répond que dans le projet initial, il n'y avait pas de volets coulissants, mais des stores en toile. Il n'y avait pas de possibilité de coulisser, puisque les fenêtres étaient en quinconce.

M. OLTRAMARE demande si le volet, est invisible depuis l'extérieur lorsqu'il n'est pas fermé.

M. DESPLAND répond qu'il est visible, mais que depuis l'intérieur, il ne cache pas la lumière.

Mme MISEREZ demande si, dans les étages, il y aura une façon d'obscurcir les autres pièces que les chambres.

M. DESPLAND répond qu'il y aura des toiles pour obscurcir les autres pièces.

M. SCHMITZ demande ce que pense l'architecte de ce changement.

Mme le Maire indique qu'il s'agissait, dans le cadre de ce projet, de faire des pesées d'intérêts et des choix qui n'étaient pas évidents. L'architecte a proposé de fixer des critères qui ont amené à la décision des volets. Certains auraient préféré des stores, mais ce choix ne correspondait pas aux besoins en matière de sécurité et d'obscurcissement. L'architecte aurait préféré que son projet initial soit conservé. Ce changement est positif car il crée un élargissement des vitrages et de la vue sur le Mont Blanc depuis l'intérieur.

Restaurant scolaire Sel et Poivre

Mme LÉVÊQUE annonce que M. Didier JACQUET, qui a remis l'auberge pour fin juillet, avait aussi le contrat du restaurant scolaire. De plus, le repreneur ouvre fin septembre, donc trop tard pour le début de l'école.

Mme LÉVÊQUE s'est renseignée auprès des communes voisines et a trouvé une alternative à Cologny : *ColognyCroc*, une dame qui fournit les repas depuis vingt ans et qui propose de faire à manger à Cologny et livrer les repas à Vandœuvres. L'Exécutif de Cologny ne tarit pas d'éloges sur cette personne. Rien ne changerait pour les intendantes. Rendez-vous a été pris avec la présidente des cuisines scolaires afin de tester, lors d'un déjeuner, les repas proposés aux enfants.

Mme ERMACORA demande que l'Exécutif soit attentif aux normes régissant le transport de marchandises déjà cuisinées, encadrant de façon extrêmement rigoureuses ce transport au niveau de l'hygiène.

Mme LÉVÊQUE répond qu'elle est tout à fait consciente de ces règles, qui régissaient déjà le transport des repas fournis par M. JACQUET et qui seront également valables pour les repas fournis par *CologneCroc*.

Spectacle dans le parc

Mme LÉVÊQUE indique que le flyer présentant la programmation musicale du spectacle qui aura lieu du 26 au 30 juin dans le parc a été envoyé. Ces cinq soirées auront des styles de musique chaque fois différents. Par ailleurs, le gradin est posé.

Terrain de football

Mme LÉVÊQUE a reçu d'excellents retours concernant le nouveau terrain de football.

Promotions

Concernant les promotions à venir, Mme LÉVÊQUE demande aux conseillers qui comptent venir d'arborer leur cocarde. Un apéritif est traditionnellement servi par les conseillers municipaux et le plus grand nombre possible de conseillers est attendu.

Tournoi de pétanque

Mme LÉVÊQUE indique que faute d'auberge, un traiteur fournira les repas, auxquels s'ajouteront un bar à boissons et un apéritif, servi comme d'habitude par les jeunes de la commune.

Travaux

M. DESPLAND annonce que la période des vacances scolaires permettra de rafraîchir la peinture de certaines salles dans les écoles, notamment celles utilisées par le GIAP. Quelques travaux seront aussi effectués autour de la Mairie, notamment le petit local qui abritait la cave à vin, qui va être rafraîchi.

M. DESPLAND indique que les travaux sur la zone 30 secteur Ecorcherie vont commencer dans le courant du mois de juillet. Les discussions ont été longues, car les prestataires proposaient des dents de requin provisoires sur les nouveaux seuils pour un montant de Fr. 6'000.-, qu'il a pu faire baisser à Fr. 1400.-.

Nant de Bessinge

M. DESPLAND explique que les propriétaires concernés par la renaturation du Nant de Bessinge sont très ouverts au niveau du projet, même s'ils ont certaines inquiétudes au niveau du chemin. Leurs remarques ont été prises en compte. Aucun propriétaire n'était négatif. Ils posaient simplement des questions, ce qui encourage à continuer dans la bonne direction.

Énergie

M. DESPLAND indique qu'une présentation des différentes subventions destinées aux propriétaires en cas de rénovation favorisant les économies d'énergie sera donnée demain à Vandœuvres. M. DESPLAND a déploré auprès de M. Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat, que les autorités de la commune n'aient pas été informées de la tenue de cette présentation. Celui-ci lui a répondu que ses services avaient externalisé l'information aux habitants et que

les prestataires ont malheureusement omis de prévenir les autorités. M. DESPLAND se contentera de faire acte de présence à cette occasion.

3. Communications du Bureau

Mme la présidente donne lecture d'une lettre de M. Guillaume RUFF, copropriétaire du chemin du Pré-de-la-Blonde, qui déplore une mesure envisagée et récemment mise à l'essai pour renforcer la modération du trafic au chemin de la Blonde.

M. DESPLAND répond que d'autres lettres de réclamation ont été reçues, dont une très récemment. Il partage l'avis de ceux qui réclament, car c'est une mesure dangereuse qui non seulement n'améliore pas la situation, mais la dégrade.

M. VOUTAT relève que cette mesure ne crée pas uniquement un danger pour ceux qui sortent du chemin du Pré-de-la-Blonde, mais aussi pour les vélos qui n'ont plus assez d'espace pour croiser. La commission a décidé de renforcer ces mesures de modération car elle reçoit des courriers d'habitants qui se plaignent que les voitures vont trop vite. Il faudra étudier d'autres solutions en commission. À force de trop ralentir les automobilistes, on augmente les risques.

Mme VERMEIL explique que lors du rapport au Conseil municipal, elle avait déjà souligné la dangerosité de cette mesure. La vitesse trop élevée pose problème sur le haut du chemin et cette mesure concerne le bas.

M. OLTRAMARE propose que lorsque la commune entreprend des travaux de ce type, les personnes concernées soient invitées à une discussion, afin de les informer du but des travaux.

Mme le Maire rappelle que le chemin de la Blonde, en zone 30 depuis 2001, a toujours posé problème. La commission s'est penchée sur le sujet parce que M. Bertrand REICH, alors administrateur délégué par le Conseil d'Etat, voulait faire une opération *coup de poing* avec les polices cantonale et municipale, mais ne le pouvait pas, car cette zone 30 n'avait pas encore fait l'objet d'un bilan, comme le prévoit la loi. Le bureau CITEC a alors été mandaté pour nous faire des propositions. Cette mesure était suffisamment étonnante pour que l'on prenne la décision de la mettre à l'essai, pour maintenant constater qu'elle n'est pas adéquate. On doit pouvoir limiter la vitesse à 30 km/h par d'autres moyens.

Mme MISEREZ demande s'il est possible de rehausser le carrefour au croisement des chemins de la Blonde et du Pré-de-la-Blonde.

M. DESPLAND répond qu'un carrefour surélevé est prévu, mais ne peut pas être mis à l'essai. Aucune simulation n'est possible. Bien sûr que le gendarme couché est la seule installation qui ralentit efficacement, mais les habitants n'en veulent pas devant chez eux.

Mme VERMEIL relève qu'au débouché du chemin du Pré-de-la-Blonde, il n'y a pas d'excès de vitesse sur le chemin de la Blonde, car il y a un S qui ralentit suffisamment les automobilistes.

M. JAQUES déplore qu'une solution proposée par des professionnels se révèle aussi catastrophique.

En résumé, Mme la présidente indique que cette mesure prendra fin le 25 juin et que la discussion reprendra en commission.

Mme le Maire ajoute qu'un constat négatif sera tiré et que la mesure ne sera pas appliquée. Le bureau CITEC avait fait d'autres propositions qui pourront éventuellement être reprises.

➤ *Droit d'opposition des Conseils municipaux à certaines décisions de l'ACG*

Mme la présidente indique que la dernière assemblée générale de l'ACG a eu lieu le 31 mai. À cette occasion, une décision soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) a été prise concernant une subvention de Fr. 5'000'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre Culturel de Châtelaine.

Mme ERMACORA observe que pour s'opposer à une décision, une proposition de résolution aurait dû être déposée pour cette séance du Conseil municipal et, étant donné qu'il n'y en a pas eu, aucune opposition ne sera formée.

4. Comptes rendus des commissions

➤ *Énergie et environnement - séance du 6 juin 2017*

M. M. PROVINI expose que la réunion avec les propriétaires concernés par la renaturation du Nant de Bessinge s'est très bien passée. Aucune opposition ferme de la part des personnes présentes n'est à relever. Le projet pourra évoluer dans la bonne direction. Une prochaine réunion aura lieu en septembre pour continuer à développer ce projet.

Mme la présidente ouvre le débat.

Mme MISEREZ demande si plus de deux propriétaires étaient présents à cette réunion.

M. M. PROVINI répond par l'affirmative.

M. DESPLAND ajoute qu'un magistrat de Choulex était présent, car le Nant de Bessinge est un long tronçon de renaturation qui touche aussi ladite commune. Ce tronçon s'arrête vers la ferme Stalder, mais continuera par la suite jusqu'à la Seymaz.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte de ce compte rendu.

➤ *Aide sociale et humanitaire - séance du 13 juin 2017*

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture de son compte rendu.

La commission Aide sociale et humanitaire s'est réunie le 13 juin dernier.

Dans un premier temps, nous avons reçu Mesdames SÉBASTIEN et TRIBAUL pour nous présenter l'association Voix libres qui œuvre en Bolivie.

Voix Libre mène des actions en Bolivie depuis 1993. Il s'agit par exemple de permettre aux enfants des mines, des rues et des ordures de Bolivie de devenir auteurs et réalisateurs de leurs projets ; cela garantit un engagement solidaire et durable. 12'000 familles ont bénéficié de micro-crédits sans intérêt grâce à Voix Libres.

Madame SÉBASTIEN remercie infiniment la commune qui a subventionné l'année dernière une boulangerie et nous indique que le nouveau projet est la construction d'une menuiserie dans la cité de la Bonté (centre de formation pour les femmes, adolescents victime de violence et d'abandon).

La commission a été très impressionnée par le dévouement et l'énergie qui émane de Madame SÉBASTIEN.

Approbation du procès-verbal : le procès-verbal de la séance du 3 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

Traitement des dossiers :

Voix Libres : après le départ de Mmes Sébastien et Tribaul, et après discussion, la commission décide d'octroyer un montant de Fr. 5'513.- pour l'achat d'une scie à bande, d'un tour à bois et d'une compresseuse pour la menuiserie.

José Millo : une subvention de Fr. 1'000.- est octroyée pour la création d'une ferme de production de spiruline à Madagascar.

Miman Bénin : une subvention Fr. 2'200.- a été accordée à cette association en complément d'équipement pour un centre de formation professionnelle de Ouassaho. Ce montant servira à l'achat d'un véhicule 3 roues.

New Face : santé et réinsertion des enfants victime du Noma au Mali. Une subvention de Fr. 3'000.- est accordée pour une participation à l'équipement d'un centre de soins.

Surya Association Drukpa Suisse : cette association œuvre à Katmandou au Népal et construit un foyer pour enfants handicapés et dont les parents sont totalement dépourvus de moyens financiers. Un montant de Fr. 2'500.- est octroyé pour l'achat de différents matériaux.

Sur le budget humanitaire ; un montant de Fr. 14'213.- a été accordé lors de cette séance.

Sur le budget social, un montant de Fr. 1'000.- a été accordé pour les enfants de Vandœuvres qui participeront, le 8 octobre prochain, à la marche de l'Espoir. Montant qui cette année aidera des enfants en Inde.

Mme la présidente ouvre le débat.

Mme MISEREZ demande comment le montant accordé à la marche de l'Espoir a été fixé.

M. DESPLAND répond que Terre des Hommes communique le nombre d'enfants de la commune participant à la marche et la commune fixe une somme de façon volontaire, qui ne dépend pas du nombre d'enfants.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte de ce compte rendu.

5. Projets de délibérations

- Néant

6. Projets de résolutions, de motions

- Néant

7. Pétitions

- Néant

8. Questions écrites ou orales

- Néant

9. Propositions du Maire et des Adjointes

- Néant

10. Propositions individuelles et questions

- Néant

11. Dates des prochaines séances

- séance n° 23 : lundi 25 septembre 2017 à 19h30
- séance n° 24 : lundi 30 octobre 2017 à 19h30
- séance n° 25 : lundi 11 décembre à 18h00

12. Divers

- Néant

13. Dossier de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 20h55.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Michael ANDERSEN

La Présidente du Conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN